



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 27468

Texte de la question

Mme Sophie Errante attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les conditions de travail des personnels contractuels de droit public de l'enseignement agricole privé. En effet, ces derniers estiment ne plus pouvoir exercer correctement l'ensemble de leurs missions : face à face avec les élèves, concertation et suivi de stage. Le temps de concertation est pourtant un impératif pour conduire une pédagogie de projet et le suivi de stage des élèves ne peut être utilisé comme variable d'ajustement dans un enseignement qui affirme son caractère professionnel. Alors que ces activités peuvent être mises en oeuvre dans les lycées agricoles publics et les lycées professionnels relevant du ministère de l'éducation nationale, les enseignants des lycées agricoles privés demandent l'équité de traitement. Certains réalisent, en effet, 25 % à 30 % de cours de plus que leurs collègues du public. Une révision de la note du 18 mai 2010 de service est ainsi demandée afin de permettre un meilleur respect des référentiels qui prévoient les différentes tâches (face à face, concertation, suivi de stage) ainsi que la réécriture de l'article 29 du décret n° 89-406. Elle lui demande donc quelles pourraient être les actions du Gouvernement pour améliorer les conditions de travail dans l'enseignement agricole privé.

Texte de la réponse

L'éducation et l'avenir de la jeunesse sont une priorité du Président de la République. L'enseignement agricole constitue une composante singulière du système éducatif. C'est pourquoi il a été associé aux discussions préalables au projet de refondation de l'école de la République et il a toute sa place dans la synthèse nationale. L'intérêt porté à l'enseignement agricole est justifié par l'excellence de ce réseau, ses performances et les réponses qu'il apporte à des enjeux aussi éminents que l'insertion sociale et professionnelle, dont il est un vecteur reconnu. Les préoccupations exprimées sur l'avenir de l'enseignement agricole témoignent de l'intérêt collectif qui lui est porté comme acteur important de l'animation des territoires et laboratoire de l'innovation pédagogique. Avec plus de 170 000 élèves inscrits, un taux de réussite aux examens de plus de 83%, cet enseignement peut se prévaloir d'un taux net d'emploi supérieur en moyenne à 87%. Par son rôle reconnu dans l'insertion professionnelle des jeunes en milieu rural et dans le développement des territoires, il participe pleinement à la réussite scolaire partout en France. Ancré dans les territoires, l'enseignement agricole prépare l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt et des nombreux métiers essentiels au développement socioéconomique des territoires. A l'heure où l'agriculture doit relever des défis majeurs, elle a besoin de l'enseignement agricole pour l'accompagner dans ces mutations. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est très attaché à cet enseignement qui sera inscrit dans le projet de loi d'avenir de l'agriculture en préparation. Dans ce contexte, l'enseignement agricole bénéficie de la priorité accordée à l'éducation en cohérence avec l'éducation nationale et des emplois supplémentaires ont été mobilisés à cette fin. Dans la mise en oeuvre de cette mesure, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a veillé à ce que les moyens ouverts en loi de finances pour 2013 concernent tant l'enseignement agricole public que l'enseignement privé. L'enseignement agricole privé temps plein notamment bénéficiera ainsi d'une augmentation de la dotation globale horaire (DGH) dès la prochaine rentrée scolaire 2013 et de créations de postes supplémentaires. Par

ailleurs, un protocole d'accord a été signé le 11 mars dernier entre le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et les fédérations de l'enseignement agricole privé du temps plein. Ce protocole intègre pour la première fois un volet social visant à améliorer la situation des enseignants de droit public. Concernant les obligations de service, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a décidé de confier à l'inspection de l'enseignement agricole une mission d'examen des pratiques sur le terrain, afin de réaliser un état des lieux objectif de la situation. Ce travail est en cours.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Errante](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27468

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5373

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6901